

MAIRIE
de



THIVERVAL-GRIGNON

Compte rendu du conseil municipal

Vendredi 25 mai 2012

L'an deux mille douze, le vingt cinq mai, les membres du Conseil Municipal de Thiverval-Grignon, légalement convoqués en séance ordinaire conformément à l'article L 2121-10 du code des collectivités territoriales, se sont réunis sous la présidence de monsieur Rémi LUCET, Maire.

Etaient présents (es) : MM. Rémi LUCET, Daniel BOSSE, Didier BRILLANT et Mmes. Nadine GOHARD, Marie GARCIA, Jeanne RENAUD et Laurence VAUVERT.

Monsieur MEULENYSER donne procuration à Nadine GOHARD et Catherine LANEN à Marie GARCIA, Bertrand VACHETTE à Rémi LUCET et Norbert GOSSE à Daniel BOSSE

Absents excusés : Danièle DUMONTET et Nelly MEANCE

Constatant que le quorum est atteint, monsieur le Maire ouvre la séance à 20h 30.

Compte rendu du conseil municipal du 13 avril 2012. Nadine GOHARD n'a pas présenté le vote des subventions des associations. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'ajouter deux délibérations non inscrites à l'ordre du jour.

Le conseil accepte ces deux délibérations

1. Délibération sur le lancement des travaux de GRT-Gaz sur la commune de Thiverval-Grignon pour la déviation de la canalisation de gaz Beynes/Villiers le Bel : Monsieur le Maire explique, concernant la déviation de la canalisation de gaz Beynes/Villiers le Bel, il convient de délibérer pour autoriser le lancement de ces travaux, suite à l'enquête publique qui a eu lieu du 26 mars au 27 avril 2012. Enquête publique qui n'a donné lieu à aucune remarque particulière.

A l'unanimité, le Conseil vote la mise en compatibilité du PLU

2. Délibération pour autoriser monsieur le Maire à solliciter les services des domaines pour une estimation financière du site de Mortemai, situé sur la commune de Beynes : Monsieur le Maire explique que lors de l'audience au tribunal administratif du 24 mai 2012 le dossier DGAC a été jugé sur le fond mais pas sur la forme. Il explique qu'il n'a pas eu le droit de s'exprimer et que la commune sera vraisemblablement déboutée de ses demandes. Le 25 mai 2012, il recevait le Directeur Général des Services de la Préfecture afin de trouver des solutions. La vente, ou un bail, de Mortemai à la commune de Beynes réglerait les problèmes.

C'est pourquoi il convient de l'autoriser à solliciter le service des Domaines pour une estimation financière de ce site et l'autoriser à signer tous documents inhérents à ce dossier pour la vente, ou un bail, à la commune de Beynes

A l'unanimité, le conseil autorise Monsieur le Maire à solliciter les domaines et signer tous les documents inhérents à la vente ou un bail.

ORDRE DU JOUR :

Délibération pour valider les modifications de statuts de la communauté de commune

« Cœur d'Yvelines » : Monsieur le Maire explique qu'il convient de délibérer pour valider les modifications des statuts de « Cœur d'Yvelines », afin de pouvoir engager les aides à l'investissement dans le cadre de nouvelles compétences.

A l'unanimité, le Conseil vote les modifications des statuts de « Cœur d'Yvelines »

Informations du Maire

Il rappelle quelques dates : le 2 juin fête du village, le 15 juin animation au Bel Air avec les élèves de Grignon, conseil Municipal le 29 juin 2012

Tour de table

Laurence VAUVERT propose au conseil un sortie pour les séniors pour la fin de l'année, à Paris pour voir le lac des cygnes, elle propose également une sortie Divertimento d'un week-end à Strasbourg pour le marché de Noël, coût par personne 255 euros

Daniel BOSSE informe que la première opération du contrat rural va être lancée cet été

Didier BRILLANT fait remarquer que les plaques du conseil municipal apposées au cimetière se dégradent

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 21h 40